

Le journal mensuel d'Alès Agglomération - OCTOBRE 2022 / NUMÉRO SPÉCIAL

ÉDITION SPÉCIALE

DÉCHETS URGENT, CHANGEONS NOS HABITUDES

ENJEUX

LES COÛTS DES DÉCHETS EXPLOSENT

Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération, livre les enjeux de la nouvelle politique communautaire autour des déchets.

Pages 2 et 3



FEUILLE DE ROUTE

31 ACTIONS POUR GÉNÉRER DES ÉCONOMIES

Les élus communautaires ont voté un plan d'action décomposé en 10 axes et à dérouler jusqu'en 2026 pour préserver l'environnement et générer des économies.

Pages 6 et 7



ZOOM

LES ACTIONS PHARES

Modernisation des déchèteries, simplification des consignes de tri, nouveau mode de ramassage des encombrants, déploiement de nouvelles bornes de tri, verbalisation des incivilités, ... Retrouvez les principaux changements dans notre quotidien.

Pages 8 à 11



TRIER PLUS POUR ARRÊTER DE JETER L'ARGENT À LA POUBELLE



EN CHIFFRES

72

communes.

130 000

habitants.

88 346

tonnes/an de déchets collectés.

42 600

tonnes d'ordures ménagères.

7 175

tonnes/an de déchets recyclés.

32 038

tonnes/an reçues en déchèterie.

23 M€

pour le traitement des déchets en 2021.

78 %

des ordures ménagères sont enfouies.

100 %

du tri sélectif est revalorisé.

134

agents.

40

camions-poubelles.

9

déchèteries.

2

plateformes à végétaux.

38 092

bacs à ordures ménagères.

5 836

bacs de tri.

577

colonnes pour le tri du verre.

164

colonnes pour le tri des emballages.

416

colonnes pour le tri des papiers.

Face à l'explosion annoncée des coûts de traitement des déchets, Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération, a souhaité impulser sans tarder une nouvelle politique communautaire. Devant l'irrépressible nécessité de réduire les volumes de déchets et de mieux les valoriser, les élus travaillent à un plan d'action. Quels sont les enjeux ?

Les projections sont sans appel : d'ici 2026, la gestion et le traitement des déchets sur Alès Agglomération, qui représentent déjà un quart des dépenses de fonctionnement, entraîneront un surcoût cumulé de 35 M€ si rien n'est fait.

Dans le concert général de l'indispensable préservation de l'environnement, les grandes orientations nationales et régionales tendent à aller vers la réduction du volume des déchets produits et à mieux valoriser les

déchets triés (verre, papier, emballages, ...). Avec d'importantes hausses de coûts de traitement et d'enfouissement des déchets résiduels à la clé.

C'est Alès Agglomération qui exerce sur tout le territoire la compétence "collecte et valorisation" pour les déchets ménagers, pour le tri sélectif, les encombrants et pour les déchèteries. Si la volonté des élus est de préserver l'environnement, ils souhaitent

aussi maintenir un service public de qualité tout en maîtrisant l'évolution des coûts qui s'annonce. Pour cela, Alès Agglomération lance un grand plan d'incitation à la revalorisation et au tri des déchets, que ce soit via la collecte du tri sélectif, la collecte en déchèterie ou la filière de l'économie sociale et solidaire. Un objectif qui ne pourra être atteint qu'avec la participation active de la population.



Le coût du traitement des déchets va faire un bond de 20,5% d'ici 2026.

TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES : POURQUOI DÉCIDER D'AUGMENTER LE TAUX ?

La TEOM passe de 14,30 % à 15,73 % en 2022. Une augmentation d'environ 30 € en moyenne sur la feuille d'impôt pour faire face à un boom de 20,50 % du coût de traitement des déchets d'ici 2026.

Vous l'avez vu sur votre avis de taxe foncière 2022 (si vous êtes propriétaires) ou allez le voir sur votre avis de charges locatives (si vous êtes locataires) : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), dont le taux était stable depuis 2013, a augmenté cette année. La TEOM passe en 2022 de 14,30 % à 15,73 %, soit + 1,43 point.

Sur la feuille d'impôt des Grand-Alésiens, cela représente une augmentation d'environ 30 € en moyenne. Une hausse "raisonnable" par rapport à d'autres collectivités¹, calculée pour être compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

La projection ci-contre montre l'explosion jusqu'en 2026 du coût de ramassage, de traitement et de valorisation de nos déchets, par rapport aux recettes de la TEOM si son taux n'avait pas augmenté. En 2020, le coût du service était de 22,2 M€. La TEOM a rapporté 18,7 M€ (85 % du coût du service) et le budget général d'Alès

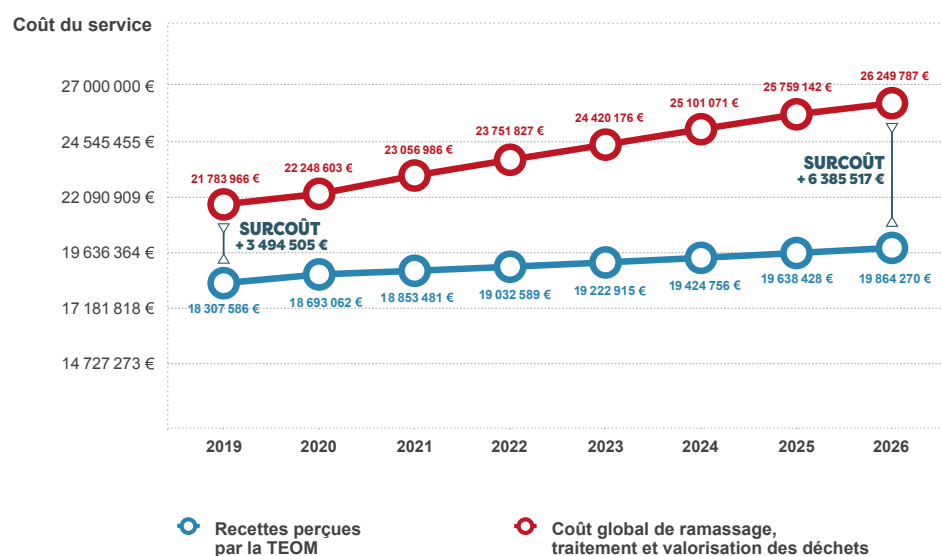
Agglomération a abondé de 3,5 M€ pour boucler le financement. À l'horizon 2026, si la TEOM n'avait pas augmenté, le budget général de l'Agglo aurait dû abonder à hauteur de 6,3 M€/an, privant d'autant le financement d'autres services (crèches, équipements sportifs, accueil du public, distribution de l'eau potable, transports, aide et soins à domicile, ...).

L'augmentation de la TEOM en 2022 générera 1,97 M€ de recettes supplémen-

taires par an pour Alès Agglomération. Celles-ci permettront à la fois d'absorber une partie du surcoût cumulé de 35 M€ entre 2020 et 2026, mais aussi de développer des investissements qui généreront des économies sur le long terme.

¹ – En 2022, 77 % des collectivités françaises annoncent une augmentation supérieure à 5 % de la TEOM. Une hausse supérieure à 10 % dans la moitié des cas (source : association Amorces).

ÉVOLUTION DU COÛT, À TEOM CONSTANTE SURCÔT CUMULÉ ENTRE 2019 ET 2026 + 35 859 000 €



CHRISTOPHE RIVENQ, PRÉSIDENT D'ALÈS AGGLOMÉRATION

« NOUS LANÇONS UNE POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS TRÈS AMBITIEUSE »

Alès Agglo : Pourquoi annonce-t-on une flambée des coûts liés aux déchets ?

Christophe Rivenq : Par rapport à ses voisins européens, la France avait fait le choix d'une taxation faible pour l'incinération ou l'enfouissement des déchets ménagers. Le rattrapage qui a lieu via les nouvelles orientations des politiques publiques nationales est donc extrêmement violent : la taxe pour l'enfouissement passera par exemple de 37 € à 65 € par tonne dans cinq ans... C'est du jamais vu ! Si rien n'est fait, à l'horizon 2026, la facture serait de 6,3 M€ de plus par an pour Alès Agglomération. Ce n'est pas viable ; la gestion des déchets aspire déjà actuellement 25 % du budget. Toutes les collectivités françaises se retrouvent aujourd'hui comme nous face à ces enjeux économiques et environnementaux.

A.A. : Avons-nous un bras de levier pour limiter la casse ?

C. R. : Oui, mais il faut réagir maintenant pour ne pas se retrouver au pied du mur dans quelques années avec uniquement deux options qui seraient de réduire la qualité du service ou d'augmenter la fiscalité, voire les deux... C'est pour dégager une troisième voie, celle de l'économie et de la réorganisation, que j'ai alerté les élus communautaires lors d'un séminaire dès le mois de juillet 2021. Nous nous sommes concertés autour de quatre ateliers thématiques à l'automne et nous avons réussi à définir un plan d'action en décembre 2021. C'est une politique publique de gestion des déchets très ambitieuse qui est en train de se mettre en place sur notre territoire. Je suis fier du travail accompli et de l'état d'esprit des élus qui ont pris à bras le corps la problématique dans sa globalité.

A.A. : Quelles sont les grandes lignes de cette nouvelle politique ?

C. R. : Il n'y a pas de recette miracle : le meilleur moyen de contrecarrer l'impact de l'explosion des coûts de traitement et de la flambée des taxes sans toucher à la fiscalité, c'est d'enfouir moins de déchets ménagers. Pour cela, il faut harmoniser, simplifier et informer.

A.A. : On ne peut pas demander aux ménages d'arrêter de consommer...

C. R. : Non, bien entendu ! Produire moins de déchets ménagers, ça veut dire : trier plus, en sortant de nos sacs poubelles un maximum d'emballages et en développant l'utilisation des déchèteries ; mais aussi valoriser les déchets qui peuvent avoir une autre vie, en mobilisant la filière de l'Économie Sociale et Solidaire.



Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération.

A.A. : Concrètement, qu'est-ce qui va changer dans le quotidien des Grand-Alésiens ?

C. R. : Nous avons défini 10 orientations structurantes et 31 actions fortes, à mettre en place jusqu'en 2026. Nous allons par exemple moderniser les déchèteries pour faciliter l'apport des déchets ; nous déplacerons celles d'Alès, de Ribautelles-Tavernes et de Saint-Martin-de-Valgagues pour les agrandir ; une nouvelle déchèterie sera aussi construite dans le secteur de l'Auzonnet. Nous prévoyons de distribuer des éco-composteurs pour ceux qui disposent d'un jardin, d'augmenter le nombre de bornes à papiers, de faciliter le ramassage des encombrants, mais aussi de créer des "points cartons" sur le territoire. Tout cela devra s'accompagner d'un volet "sanctions" pour prévenir les incivilités qui seraient le choix de la facilité pour certains.

A.A. : Pour développer le tri sélectif, ne faudrait-il pas simplifier les consignes ?

C. R. : Tout à fait. Il y a des habitants qui ne trient pas ou qui trient mal tout simplement parce que les consignes ne leur semblent pas claires ou qu'elles sont différentes de là où ils habitaient avant. On ne peut pas trier les mêmes emballages dans les différentes villes du

équilibrer et laissent peu de marge de manœuvre aux collectivités. Saviez-vous que la TEOM ne couvre que 85 % des dépenses de gestion et traitement des déchets ? Il reste 3,5 M€ financés par la fiscalité autre que la TEOM...

Nous en avons largement débattu au sein de l'Assemblée : l'augmentation de la TEOM absorbera une partie du surcoût lié au traitement des déchets, mais nous donnera aussi les moyens de développer des investissements permettant de changer nos habitudes et de générer des économies (achat de colonnes de tri, renouvellement des camions, modernisation des déchèteries, etc., NDLR). Nous avons fixé une enveloppe d'investissement de 12,3 M€ sur cinq ans et nous avons simulé trois scénarios prenant en compte trois niveaux d'implication de la population : la version la plus optimiste permettrait de diminuer de près de 19 M€ le niveau de dépense attendue et de générer une économie annuelle de 3,8 M€.

Je rappelle que la hausse de la TEOM de + 1,43 point devrait permettre d'être la seule augmentation du mandat. C'est un effort qui reste raisonnable dans le contexte national actuel et à venir (lire page 2). Et parallèlement, nous faisons le maximum pour conserver des taux d'imposition constants.

A.A. : Certaines mesures pourraient être mal perçues...

C. R. : J'en suis conscient et c'est pour cela que je dis que les élus ont une attitude aussi responsable que courageuse ! Ce sont des décisions fortes, mais qui vont dans le sens de l'intérêt général et qui doivent être comprises par les citoyens et les entreprises. C'est pourquoi nous avons également prévu des actions autour de l'information et de la sensibilisation du public. Si nous ne voulons pas augmenter la fiscalité, nous n'avons pas d'autre choix que de travailler sur l'implication collective. On ne réussira à mettre en place cette nouvelle politique que si la population accompagne ces mesures.

Gard et même d'Alès Agglomération... Sur proposition du président de la Communauté de communes du Pays d'Uzès, Fabrice Verdier, j'ai été élu à la tête de l'Entente départementale sur la gestion de déchets. Je souhaite travailler avec les collectivités du Gard sur l'harmonisation des consignes de tri à l'échelle départementale. Et en attendant, sur Alès Agglomération, mes agents travaillent d'ores et déjà à l'extension des consignes pour pouvoir trier beaucoup plus de déchets et se poser moins de questions devant les bornes de tri sélectif.

A.A. : L'Agglo ne pouvait pas se passer d'une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères ?

C. R. : Malheureusement non... Avec des dépenses qui explosent et des recettes qui stagnent, les budgets d'une agglo sont de plus en plus difficiles à

100 élus communautaires au travail

Dès juillet 2021, Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération, a attiré l'attention de l'Assemblée communautaire sur les perspectives liées à l'évolution du cadre réglementaire engendrant une flambée des coûts. Entre septembre et décembre 2021, une centaine d'élus communautaires et communaux a immédiatement

participé à quatre séminaires de travail afin d'élaborer des solutions efficaces et de co-construire un nouveau modèle de gestion des déchets pour Alès Agglomération.

La nouvelle politique de gestion des déchets et un plan d'action comprenant 10 axes prioritaires (lire pages 6 et 7) ont été votés en décembre 2021.

Réunis en séminaire, les élus communautaires et communaux ont construit ensemble la nouvelle politique de gestion des déchets d'Alès Agglomération.



LES INCIVILITÉS RÉCURRENTES QUI PLOMBENT LE TRI SÉLECTIF...

Aujourd'hui, les déchets de voirie et les dépôts sauvages représentent 8 % des déchets collectés annuellement dans l'Agglo, soit la même quantité que les déchets issus du tri sélectif...



Peut-on honnêtement penser que les cartons auront une chance d'être ramassés par l'organisme qui trie le verre ? Il suffisait de prolonger le trajet de quelques minutes pour rejoindre une déchèterie.



Sans scrupule ! Livres, bouteilles en verre, vêtements, ordures ménagères, cartons, encombrants, ... « Puisque je paye, faites le tri à ma place. »



Se débarrasser délibérément de ses déchets verts dans la poubelle à ordures ménagères est une incivilité courante... mais répréhensible.



Pourquoi faire l'effort de séparer les déchets recyclables et de constituer des sacs jaunes de tri sélectif si c'est pour tout jeter ensuite dans un bac à ordures ménagères ?



Au bord de la route, des automobilistes déposent ce qui les encombre chez eux... Un délit passible d'une contravention pouvant monter jusqu'à 1 500 €. Ça fait cher la chaise !



Pour ce genre de personnes "indélicates", toutes les sensibilisations possibles au tri sélectif ne seront jamais suffisantes.



Le service de ramassage des encombrants est gratuit ! Il suffit de prendre rendez-vous et de les "pousser" devant sa porte. Certains préfèrent tirer sur leurs lombaires pour les charger, consommer du carburant pour faire de la route, puis les décharger sur la voie publique...

DES GRAND-ALÉSIENS QUI TRIENT BIEN, MAIS PAS ASSEZ...

Alès Agglomération accuse un retard significatif sur la quantité de verre, papiers et emballages triés. En revanche, le tri effectué ne présente que très peu d'erreurs. Un constat encourageant pour l'avenir.

PAPIERS



- 29 %
par rapport à la
moyenne

Alès Agglomération	16,4 kg/hab/an
Gard	18 kg/hab/an
Moyenne des collectivités françaises	23,2 kg/hab/an
Les collectivités les plus performantes	28,7 kg/hab/an

ANALYSE
Sur Alès Agglomération, 4 papiers sur 10 restent encore dans nos poubelles d'ordures ménagères.

RAPPEL
Les papiers et cartonnettes se trient dans les colonnes spécifiques "papiers" bleues, et non dans les sacs jaunes ou bac de tri sélectif.

VERRE



- 40 %
par rapport à la
moyenne

Alès Agglomération	23,8 kg/hab/an
Gard	29 kg/hab/an
Moyenne des collectivités françaises	39,9 kg/hab/an
Les collectivités les plus performantes	48 kg/hab/an

ANALYSE
Il n'y a plus que 2 bouteilles ou bocaux en verre sur 10 qui sont encore jetés avec les ordures ménagères. Le petit effort qu'il reste à faire, multiplié par le nombre de Grand-Alésiens, permettrait d'économiser 190 000 €/an.

RAPPEL
Le verre se trie dans les colonnes vertes, spécifiques "verre", et nulle part ailleurs.

AUTRES EMBALLAGES



- 39 %
par rapport à la
moyenne

Alès Agglomération	13,9 kg/hab/an
Gard	16 kg/hab/an
Moyenne des collectivités françaises	23 kg/hab/an
Les collectivités les plus performantes	25,6 kg/hab/an

ANALYSE
Alès Agglomération est à la traîne sur le tri des emballages, notamment avec les emballages en plastique (2 kg/hab/an seulement, soit - 68 % par rapport à la moyenne !). 4 bouteilles en plastique sur 10 sont encore jetées dans les ordures ménagères...

RAPPEL
L'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 vous évitera de vous poser trop de questions : tous les emballages en plastique pourront aller dans les sacs jaunes et bornes de tri sélectif (lire page 11). Dans les territoires où le tri est simplifié, on trie 4 kg/hab/an supplémentaires (source : Citeo).

REFUS DE TRI



- 52 %
par rapport à la
moyenne

Alès Agglomération	5,3 kg/hab/an
Gard	16 kg/hab/an
Moyenne des collectivités françaises	11,2 kg/hab/an
Les collectivités les plus performantes	7,6 kg/hab/an

ANALYSE
C'est LE point positif du tri sur Alès Agglomération : les habitants ne trient pas assez, mais en revanche, la qualité de leur tri est quasi irréprochable ! Avec seulement 5,3 kg/hab/an de déchets refusés sur la chaîne du tri, c'est mieux que les communes françaises les plus à la pointe sur le recyclage. L'information diffusée aux Grand-Alésiens depuis 2002 sur le tri sélectif a donc porté ses fruits et c'est maintenant sur la mobilisation et l'incitation que la collectivité doit travailler.

RAPPEL
Sur la chaîne du tri, des opérateurs interviennent et certaines erreurs de tri peuvent les mettre en danger (seringues, verre, animaux morts, ...).

88 346 TONNES
DE DÉCHETS COLLECTÉES PAR AN

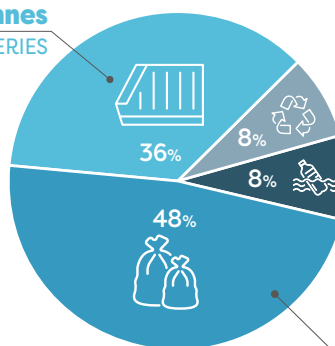
32 038 tonnes
DÉCHÈTERIES

7 175 tonnes
TRI SÉLECTIF

6 533 tonnes

AUTRE (DÉCHETS DE VOIRIE, DÉPÔTS SAUVAGES,...)

42600 tonnes
ORDURES MÉNAGÈRES



Source : CITEO, chiffres 2021



PAROLE D'ÉLU

JOSEPH BARBA
Maire de Laval-Pradel et conseiller communautaire délégué à la Mission Enlèvement et Traitement des Ordures ménagères

« Trier, trier, trier ! C'est le leit-motiv que nous devons diffuser ! Plus nous allons trier, recycler et réutiliser, plus nous diminuerons la quantité d'ordures ménagères de nos poubelles dont l'envolée du coût de traitement pourrait mettre à mal les finances d'Alès Agglomération.

Le tri sélectif, les déchèteries, le ramassage des encombrants et la filière de l'économie sociale et solidaire permettent d'atteindre nos objectifs, mais cela ne peut évidemment pas se concrétiser sans une participation active de la population...

C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour faciliter le geste du tri : réorganisation des collectes, distribution d'éco-composteurs, multiplication des points d'apport volontaire et des bornes de tri, agrandissement des déchèteries existantes et construction d'une nouvelle déchèterie, mais aussi simplification des consignes du tri sélectif pour enfin pouvoir y glisser tous les emballages.

Nous savons que ça fonctionne : les collectivités qui ont mis en place la simplification des gestes de tri récupèrent 4 kg d'emballages triés supplémentaires par habitant ¹.

Prenez votre poubelle : avec un peu de bonne volonté vous pourrez bientôt en sortir facilement les déchets alimentaires et de cuisine au composteur, tous les emballages au tri sélectif, les papiers, les verres et les textiles dans des bornes, les cartons, les objets électroniques et dangereux à la déchèterie... Théoriquement, il ne vous restera plus grand-chose dans votre poubelle. »

¹ – Source : CLCV - Association nationale de défense des consommateurs et usagers.



10 ORIENTATIONS POUR

La feuille de route doit tout à la fois contribuer à préserver l'environnement et de rendre un service de qualité aux Grand-Alésiens. La

ORIENTATION 01

DÉVELOPPER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

- 1** – Conception d'un plan d'information et de sensibilisation.
- 2** – Développement d'une application pour smartphones.
- 3** – Créer et animer des "Journées citoyennes".
- 4** – Recrutement d'ambassadeurs du tri.

ORIENTATION 02

ADAPTER LES MODES DE COLLECTE AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

- 5** – Harmoniser progressivement la collecte des ordures ménagères en bacs de regroupement plutôt qu'en poubelles individuelles.
- 6** – Généraliser la collecte du tri sélectif en points d'apport volontaire (colonnes de tri).
- 7** – Étendre la collecte des papiers et des cartonnettes en colonnes aériennes.

ORIENTAT

SANCTIO LES INCIV

- 8** – Création accompagnée de démarches d'accompagnement.
- 9** – Achat de matériel pour traquer les inciviles.

ORIENTATION 06

OPTIMISER LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

- 16** – Achat de nouveaux broyeurs à végétaux.
- 17** – Attribution de subventions aux communes d'Alès Agglomération pour l'achat de broyeurs à végétaux.
- 18** – Aménagement des déchèteries existantes pour faciliter la réception des déchets verts.

ORIENTATION 07

OPTIMISER LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

- 19** – Collecte et acheminement des encombrants par les communes volontaires vers les déchèteries.
- 20** – Collecte en points de regroupement ou en porte-à-porte sur rendez-vous par Alès Agglomération.
- 21** – Déplacement et modernisation des déchèteries existantes et construction de nouvelles déchèteries.

ORIENTAT

OPTIMISER DES COLLE EXISTANT

- 22** – Renouvellement du parc de collecte.
- 23** – Généralisation de la collecte sélective (papier, carton, verre, plastique, métal, non fibreux (p).

31 ACTIONS CONCRÈTES

environnement, protéger les finances de la collectivité et continuer la mise en place des 31 actions s'échelonnent jusqu'en 2026.

ORIENTATION 03

AMéliorer les VERBES

élaboration d'un guide pour les élus aux verbalisations.

caméras de chasse les incivilités.

ORIENTATION 04

MOBILISER LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

10 – Mise en place d'une plateforme de recensement des associations.

11 – Création d'espaces réservés aux associations de l'économie sociale et solidaire dans les déchèteries.

ORIENTATION 05

DÉVELOPPER UN SERVICE POUR LES DÉCHETS "NON COLLECTÉS"

12 – Création de points de collecte des cartons.

13 – Obligation des gros producteurs de déchets à avoir recours à une collecte spécifique.

14 – Mise à disposition d'éco-composteurs pour les habitants volontaires.

15 – Mise en place d'actions-pilotes pour expérimenter le "compostage collectif".

ORIENTATION 08

AMéliorer l'EFFICACITÉ DES COLLECTES

élaboration et densification des points de tri.

révision sur Alès Agglomération (tri séparé des déchets verts et cartonnettes) et des plastiques et métaux).

ORIENTATION 09

RÉFLÉCHIR À DES MODES DE COLLECTE ET À UNE TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

24 – Tarification adaptée pour les professionnels.

25 – Bacs de couleur pour les entreprises.

26 – Réglementation de l'accès des professionnels sur les déchèteries.

27 – Réévaluation de la "redevance camping".

28 – Kit d'équipements et éco-charte pour les organisateurs de manifestations sportives et culturelles.

ORIENTATION 10

HARMONISER LES CONSIGNES DE TRI

29 – Extension des consignes de tri pour accepter tous les emballages (y compris les pots de yaourt, les sacs plastique, les barquettes de jambon et films de protection de journaux, de packs d'eau ou de lait, etc., qui étaient jusque-là refusés).

30 – Séparation des déchets fibreux (papiers et cartonnettes) et des déchets non fibreux (plastiques et métaux).

31 – Réflexion pour remplacer les sacs jaunes et les bacs de tri sélectif par des colonnes d'apport volontaire dans certains secteurs d'Alès Agglomération.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS : UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT

**MIS EN
PLACE**

Depuis juillet 2022, les habitants de 56 communes doivent contacter directement leur mairie pour le retrait de leurs encombrants. Les habitants des 16 autres communes continuent d'appeler le Numéro Vert. Retrouvez ici tout le détail, commune par commune.

ALÈS

Rdv : 0800 540 540

ANDUZE

Rdv : 04 66 61 80 08

AUJAC

Rdv : 0800 540 540

BAGARD

Rdv : 04 66 60 70 22

BOISSET-ET-GAUJAC

Rdv : 04 66 61 82 46

BONNEVAUX

Rdv : 0800 540 540

BOUCOIRAN-ET-NOZIÈRES

Rdv : 04 66 83 30 18

BRANOUX-LES-TAILLADES

Rdv : 04 66 34 06 82

BRIGNON

Rdv : 04 66 83 21 72

mairie.brignon@wanadoo.fr

BROUZET-LÈS-ALÈS

Rdv : 04 66 83 10 38

Effectif à partir de décembre 2022

CASTELNAU-VALENCE

Rdv : 04 66 83 20 42

CENDRAS

Rdv : 0800 540 540

CHAMBORIGAUD

Rdv : 0800 540 540

CONCOULES

Rdv : 04 66 61 15 62

CORBÈS

Rdv : 0800 540 540

CRUVIERS-LASCOURS

Rdv : 04 66 83 21 55

DEAUX

encombrants@deaux.fr

EUZET-LES-BAINS

Rdv : 04 66 83 61 85

commune.euzet@wanadoo.fr

GÉNÉRARGUES

Rdv : 04 66 61 72 04

contact@mairie-generargues.fr

GÉNOLHAC

Rdv : mairie@genolhac.fr

LA GRAND-COMBE

Rdv : 04 66 54 68 64

techniques@lagrandcombe.fr

LAMELOUZE

Rdv : 06 67 00 65 58

communedelamelouze@orange.fr

LAVAL-PRADEL

Rdv : 04 66 54 81 45

mairiedelavalpradel@wanadoo.fr


LA VERNARÈDE

Rdv : 0800 540 540

LE CHAMBON

Rdv : 04 66 61 47 92

mairie-du-chambon@wanadoo.fr

LE MARTINET

Rdv : 04 66 24 91 01

LES MAGES

Rdv : 04 66 25 60 04

mairie.les.mages@gmail.com

LES PLANS

Rdv : 0800 540 540

Effectif à partir de décembre 2022

LES SALLES-DU-GARDON

Rdv : 04 66 34 19 73

LÉZAN

Rdv : 04 66 83 00 25

secretariat@mairielezan.fr

MARTIGNARGUES

Pas de collecte

MASSANES

Rdv : 04 66 83 01 46

mairie@massanes.fr

MASSILLARGUES-ATUECH

Rdv : 07 77 05 73 81

mairie.massillargues-atuech@wanadoo.fr

MÉJANNES-LÈS-ALÈS

Rdv : 04 66 61 31 94

MIALET

Rdv : 0800 540 540

MONS

Rdv : mairiedemons0517@orange.fr

MONTEILS

Rdv : 04 66 83 50 04

mairie@monteils30.fr

NERS

Rdv : 04 66 83 51 47

accueil@ners.fr

PORTES

Rdv : 0800 540 540

RIBAUTE-LES-TAVERNES

Rdv : 04 66 83 01 33

mairie@ribautelestavernes.fr

ROUSSON

Rdv : 04 66 85 60 42

ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE

Rdv : 04 66 85 23 40

ST-CÉSAIRE-DE-GAUZIGNAN

Pas de collecte

ST-CHRISTOL-LEZ-ALÈS

Rdv : 04 66 60 74 04

population@mairie30380.fr

ST-ÉTIENNE-DE-L'OLM

Pas de collecte

ST-FLORENT-SUR-AUZONNET

Rdv : 04 66 25 61 72

ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Rdv : 04 66 61 33 59

ST-HIPPOLYTE-DE-CATON

Rdv : 04 66 83 54 92

ST-JEAN-DE-CEYRARGUES

Rdv : 04 66 83 29 28

ST-JEAN-DE-SERRES

Rdv : 04 66 83 41 07

ST-JEAN-DE-VALÉRISCLE

Rdv : 04 66 25 60 41

ST-JEAN-DU-GARD

Rdv : 0800 540 540

ST-JEAN-DU-PIN

Rdv : 04 66 52 58 62

mairie@saintjeandupin.fr

ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS

Rdv : 04 66 25 60 83

ST-JULIEN-LES-ROSIERS

Rdv : 04 66 86 00 59

ST-JUST-ET-VACQUIÈRES

Rdv : 0800 540 540

Effectif à partir de décembre 2022

ST-MARTIN-DE-VALGALGUES

Rdv : 04 66 30 12 03

mairie@saintmartinvalgalgues.fr

ST-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE

Rdv : 04 66 83 26 19

ST-PAUL-LA-COSTE

Rdv : 04 66 30 64 49

ST-PRIVAT-DES-VIEUX

Rdv : 04 66 86 10 02

ST-SÉBASTIEN-D' AIGREFFEUILLE

Rdv : 04 66 61 70 84

STE-CÉCILE-D' ANDORGE

Rdv : 04 66 54 81 26

accueil.mairiesaintececile@laposte.net

STE-CROIX-DE-CADERLE

Rdv : 04 66 85 22 63

mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

SALINDRES

Rdv : 04 66 85 60 13

SÉNÉCHAS

Rdv : 04 66 61 17 78

SERVAS

Rdv : 0800 540 540

Effectif à partir de décembre 2022

SEYNES

Rdv : 0800 540 540

Effectif à partir de décembre 2022

SOUSTELLE

Rdv : 04 66 30 00 09

mairie.soustelle@wanadoo.fr

THOIRAS

Rdv : 0800 540 540

TORNAC

Pas de collecte

VABRES

Rdv : 0800 540 540

VÉZÉNOBRES

Rdv : 04 66 83 51 26

christophe@vezenobres.fr

EN PRATIQUE
• Service gratuit.

• Sont acceptés : les gros appareils électroménagers, sommiers, matelas, mobiliers, planches et objet bois, ferrailles, portes et encadrements non vitrés, ...

• Sont refusés : les petits objets, les déchets toxiques, dangereux, biodégradables, les pneumatiques, les gravats, ...

LES DÉCHÈTERIES DE DEMAIN : DES CENTRES DE VALORISATION MULTI-FLUX

2022-2026

Alès Agglomération va moderniser 6 déchèteries, en reconstruire 3 et en créer 1 nouvelle. Pour faciliter le tri des habitants, un accès et une utilisation simplifiés à ces équipements sont fondamentaux.



La déchèterie des Salles-du-Gardon a été transformée en centre de valorisation multi-flux pour absorber une grande variété de déchets.

Les déchèteries sont au centre du dispositif de tri et de valorisation : elles accueillent le grand public et les services municipaux des communes de l'Agglo qui y apportent désormais leurs collectes des encombrants. Elles centralisent une grande quantité de matières rachetées par les recycleurs et ont désormais également vocation à accueillir les associations de l'économie sociale et solidaire pour développer le réemploi.

Les déchèteries d'Alès Agglomération vont se transformer en centre de valorisation multi-flux, à l'image de la déchèterie des Salles-du-Gardon (zone de L'Habitarelle) modernisée cette année. C'est-à-dire capable d'accueillir une bien plus grande

variété de déchets (électriques, électroniques, dangereux, etc.) et proposant une zone de réemploi.

Le plan "déchets" d'Alès Agglomération prévoit notamment la **reconstruction de 3 déchèteries** devenues trop petites et peu pratiques : **la déchèterie d'Alès**, sur le quai du Mas d'Hours, sera réaménagée à quelques centaines de mètres de là, sur la route de Saint-

Hilaire-de-Brethmas. **La déchèterie de Saint-Martin-de-Valgugues** sera reconstruite à proximité, dans le secteur de Tamaris (Alès). **La déchèterie de Ribaute-les-Tavernes** sera reconstruite dans la commune.

Enfin, Alès Agglomération s'engage sur la **construction d'une nouvelle déchèterie dans le secteur de l'Auzonnet**.

TOP 5 DES PROJETS SOUTENUS EN FRANCE PAR CITEO

Citeo est l'une des deux seules entreprises françaises agréées par l'État pour organiser le recyclage des emballages ménagers. Elle investit dans les territoires pour accompagner les projets des collectivités comme celui d'Alès Agglomération. « La nouvelle politique des déchets sur Alès Agglomération devient pour nous le plus grand projet soutenu de la région sud-ouest. Il rentre dans le Top 5 des projets soutenus à l'échelle nationale et même dans le Top 10 des projets accompagnés depuis la création de ces démarches », indique Antoine André, responsable territorial de Citeo.



DES HORAIRES D'OUVERTURE MIEUX ADAPTÉS

Depuis juillet 2022, des nouveaux horaires d'ouverture sont proposés dans les 9 déchèteries d'Alès Agglomération et à la plateforme à végétaux de Massillargues-Atuech afin de faciliter leur utilisation. La grande nouveauté, c'est l'ouverture entre 12h et 14h en semaine, et le dimanche matin pour 4 déchèteries.

LUNDI :

fermeture au public de tous les sites (ouverture exclusivement dédiée aux services communaux et intercommunaux).

MARDI, MERCREDI, VENDREDI, ET SAMEDI :

8h-15h (de juin à septembre) ou 9h-16h (d'octobre à mai).

JEUDI :

9h-12h (fermé le jeudi après-midi).

DIMANCHE :

9h-12h pour les déchèteries d'Alès, Anduze, Les Salles-du-Gardon et Salindres.

MIS EN PLACE

DES COLONNES POUR COLLECTER VOS CARTONS

2022-2023



Vous le savez, on ne se débarrasse pas des cartons dans les sacs jaunes ou bacs du tri sélectif. Or, quoi de plus agaçant que de devoir aller en déchèterie pour jeter deux ou trois cartons bruns ? Alès Agglomération est en train de se doter de colonnes spécifiques pour les gros cartons (comme pour le tri du verre ou des papiers/cartonnettes). L'installation dans les points d'apport volontaire a déjà débuté à Alès (photo). D'ici 2023, les 72 communes d'Alès Agglomération seront toutes dotées de colonnes de tri pour les gros cartons selon la densité de leur population (une par commune au minimum).

LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE CHEZ MOI

• ALÈS

Quai du Mas d'Hours
tél. 04 66 56 53 33

• ANDUZE

ZA de Labahou, route de Saint-Jean-du-Gard
tél. 06 77 57 04 66

• GÉNOLHAC

Z.I. Le Boucheirou
tél. 04 66 24 90 59

• LES SALLES-DU-GARDON

Déchèterie et plateforme à végétaux
ZI L'Habitarelle
tél. 04 66 54 86 02

• RIBAUTE-LES-TAVERNES

Rue Jean Cavalier
tél. 06 43 34 32 12

• SALINDRES

Route de Saint-Privat-des-Vieux
tél. 04 66 85 67 03

• SAINT-CÉSAIRE-DE-GAUZIGNAN

D209
tél. 06 35 17 33 41

• SAINT-MARTIN-DE-VALGUGUES

Carreau de Saint-Félix
tél. 04 66 56 50 50

• THOIRAS

Route de Saint-Jean-du-Gard
tél. 06 24 75 17 73

• MASSILLARGUES-ATUECH

Plateforme à végétaux
D 982, à l'entrée du village, à côté de la Z.A. Terre Figuière
tél. 07 76 93 67 54



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL EST ENCOURAGÉ

PRINTEMPS
2023

Alès Agglomération va se doter de 20 000 éco-composteurs pour les proposer aux habitants et souhaite expérimenter le compostage collectif.

Loin d'être réduit à une activité militante, ludique ou éducative pour les enfants, le compostage est un levier majeur dans une politique de réduction des déchets :

30 % de nos poubelles de cuisine sont composés de déchets organiques qui peuvent être traités dans un éco-composteur (restes de repas, aliments périmés, déchets de cuisine, ...). **Soit une réduction à la source d'environ 100 kg de déchets par habitant et par an.**

« S'ils restent dans nos poubelles, ces déchets sont traités de la même manière que les déchets non recyclables : ils sont enfouis ou incinérés, explique Ghislain Bavre, directeur du Pôle Environnement urbain d'Alès Agglomération. En compostant, nous diminuons le volume de nos poubelles : ce sont des camions qui ont besoin de passer moins souvent pour collecter, ce sont des taxes économisées pour le traitement ultime, ... »

Trier ses biodéchets permet de diminuer la quantité d'ordures ménagères, de préserver les finances publiques, de diminuer son empreinte écologique, mais aussi de profiter allègrement du terreau produit pour son jardin et ses plantes en pots.

Cumuler le compostage de ses déchets de cuisine et de jardin au tri de tous ses emballages permet de **réduire de 80 % le volume de sa poubelle !**

20 000 éco-composteurs seront distribués

Alès Agglomération a commandé 20 000 éco-composteurs de jardin qui commenceront à être distribués à partir du printemps 2023 (modalités en cours de réflexion).

Mais la collectivité encourage d'ores et déjà chaque habitant ayant un bout de jardin à se mettre au compostage. On peut fabriquer son composteur soi-même en s'aidant des nombreux tutoriels présents sur internet, ou même pratiquer le compostage en tas.

Compostage collectif : une expérimentation lancée

Dans les zones urbaines d'Alès et de La Grand-Combe, une expérimentation de composteurs collectifs va être menée. L'objectif : proposer également le tri des biodéchets à la source pour ceux qui habitent en appartement. Ces composteurs collectifs seront également des lieux propices aux animations environnementales, notamment avec les scolaires.

À Alès, l'installation est prévue dans la Grand'rue Jean Moulin, située au cœur du quartier Rénovation et de ses 4 000 logements. Une rue qui fait l'objet d'un important chantier de rénovation et que l'on surnomme déjà la "rue jardin"...

LES INCIVILITÉS COÛTENT CHER

MIS EN PLACE



La brigade Environnement d'Alès, rattachée à la police municipale, est chargée de traquer les incivilités qui deviennent la solution de facilité pour ceux qui ne veulent pas trier, se servir des déchèteries ou du service de ramassage des encombrants.

En 2021, les agents ont effectué 458 sensibilisations auprès d'indécents, ont envoyé 93 courriers d'avertissement et ont dressé 17 verbalisations.

Déposer son sac poubelle au pied d'une colonne de tri, vider ses gravats sur le bas à côté ou remplir délibérément ses sacs jaunes avec des déchets de jardin peut coûter cher : un dépôt sauvage est sanctionné d'une amende de 750 € maximum. Si l'infraction est réalisée à l'aide d'un véhicule, cela devient un délit qui est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

5 AMBASSADEURS DU TRI RECRUTÉS

Informar, sensibiliser, mobiliser et inciter à trier : c'est le rôle de ces agents qui interviennent dans toutes les communes d'Alès Agglomération.

Ils sont un maillon essentiel de la nouvelle politique communautaire autour des déchets. Les ambassadeurs du tri interviennent auprès des habitants, des entreprises et des scolaires pour s'occuper de l'un des dix piliers du plan d'action : "développer l'information et la sensibilisation du public".

Cinq agents ont été recrutés cet été 2022 pour constituer une équipe de huit ambassadeurs du tri. Chacun a en charge un secteur d'Alès Agglomération. En porte-à-porte, sur les marchés, dans les lieux touristiques ou sur les événements culturels et sportifs, ils ont pour mission d'apporter des conseils et de diffuser les bonnes pratiques : explication des nouvelles consignes du tri, rappels sur l'utilisation des déchèteries, renseignements sur les encombrants, ...

Les ambassadeurs du tri peuvent intervenir à la demande d'un syndic, d'un habitant

ou si trop d'erreurs de tri sont constatées dans un quartier ou un hameau. Enfin, leur démarche pédagogique se prolonge dans les établissements scolaires de l'Agglo où ils sont chargés d'y proposer des animations. « Les chiffres montrent un tri qui est chez nous, certes, trop insuffisant, mais de bonne qualité (lire page 5). Le tri sélectif a été mis

MIS EN PLACE

en place en 2002 sur le Grand Alès et les bases sont aujourd'hui solides, analyse Ghislain Bavre, directeur du Pôle Environnement urbain d'Alès Agglomération. Le rôle des ambassadeurs du tri est désormais primordial pour travailler sur la mobilisation du plus grand nombre, sur l'incitation, pour trier plus ».



8 ambassadeurs du tri sont chargés de développer l'information et la sensibilisation du public sur Alès Agglomération.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

**1^{ER} JANVIER
2023**

À partir du 1^{er} janvier 2023, en plus des papiers, du verre et des emballages cartonnés, en aluminium et en acier, vous pourrez trier la totalité de vos emballages.

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,
MÉTAL, ET BRIQUES ALIMENTAIRES



Briques
alimentaires



Emballages
en plastique



Emballages en métal



NOUVEAU

Tubes de dentifrice,
barquettes de jambon
ou de crudités, films de
protection de journaux,
de packs d'eau ou de lait,
sachets, gourdes souples,
pots de yaourt, ...

EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS



3 BONS GESTES

1
Bien vider les emballages.

2
Inutile de les laver.

3
Ne pas les imbriquer
les uns dans les autres.

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET
LES EMBALLAGES EN CARTON



Journaux
et magazines



Prospectus
et catalogues



Courriers, enveloppes
et autres papiers



emballages
en carton

Les cartonnettes
doivent désormais
être jetées
avec les papiers.



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES
EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



EMBALLAGES
✓ VIDÉS
✓ MÊME SALES
✓ SÉPARÉS



CITEO

Téléchargez l'appli
qui vous facilite
le tri au quotidien



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



ou point de
collecte adapté



Nouvelle politique de gestion des déchets



Changeons nos habitudes

TRIONS !



TRIER
C'EST DANS MA
NATURE



CITEO

